

GREFFE
du Tribunal de Commerce de
ROUBAIX - TOURCOING
51, Rue du Capitaine Aubert
BP 30099
59052 ROUBAIX CEDEX 01

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

SA Conseil d'Administration
"A2C"
7 CHEMIN DES PRES

59420 MOUVAUX

Dépôt effectué par :

SA Conseil d'Administration
"A2C"
7 CHEMIN DES PRES

59420 MOUVAUX

Numéro RCS : ROUBAIX - TOURCOING B 388 298 671

<23775/1992B00599>

Pièces déposées le 21/03/2002

Numéro : 2201796

P.V. D'ASSEMBLEE du 28/12/2001
- CHANGEMENT ADMINISTRATEUR

Le Greffier associé, J.SOINNE



Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.

LA TRAME CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS ÊTES
EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

" A 2 C "
société anonyme au capital de 250 000 F
siège social
7 Chemin des Prés 59420 MOUVAUX
Immatriculée au RCS de Roubaix/Tourcoing sous le numéro
92 B 599 - 388 298 671

COPIE CERTIFIEE CONFORME

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 DECEMBRE 2001
PROCES VERBAL DE DELIBERATION

L'an deux mille un
le 28 décembre, à 8 h 30,

Les actionnaires de la Société Anonyme dénommée " A 2 C ", au capital de 250 000 F, divisé en 2500 actions de 100 F, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Conseil d'Administration et adressée par lettre à chaque actionnaire.

Il a été établi la feuille de présence, qui a été émargée par tous les membres de l'Assemblée en entrant en séance.

Le représentant de KPMG FIDUCIAIRE DE FRANCE, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent excusé.

L'Assemblée Générale procède à la constitution de son bureau. L'Assemblée est présidée par Madame Anne LEHEMBRE DELDIQUE, Messieurs Jean-Michel LEHEMBRE et Edmond LEHEMBRE, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix sont appelés comme scrutateurs. Mademoiselle Chrysoline LEHEMBRE est désignée en qualité de secrétaire.

La feuille de présence certifiée exacte et véritable par les membres du bureau ainsi constitué permet de constater que les actionnaires présents, ou mandatés, représentent plus du quart du capital social ; le quorum étant atteint l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer.

Madame la Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- l'avis de convocation (copie des lettres adressées à chaque actionnaire),
- la feuille de présence,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société au 30 juin 2001, ainsi que le bilan, le compte de résultat et les annexes de l'exercice,
- le tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société des cinq derniers exercices.
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- les rapports du Commissaire aux comptes,
- un document mentionnant l'état civil des Administrateurs et l'indication des autres sociétés dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de gestion, direction, administration ou surveillance,
- les projets de Résolutions proposés par le Conseil d'Administration.

Madame la Présidente rappelle ensuite que les documents et renseignements ci-dessus ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société depuis la convocation de l'Assemblée. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis Madame la Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, et présentation des comptes dudit exercice (bilan, compte de résultat, annexes).
- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes.
- Lecture du tableau financier des cinq derniers exercices.
- Approbation des comptes et quitus aux Administrateurs.
- Affectation des résultats.
- Distribution de dividendes
- Renouvellement du mandat des administrateurs
- Nomination de deux nouveaux administrateurs

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Madame la Présidente donne ensuite lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration pendant l'exercice, ouvert le 1er juillet 2000 et clos 30 juin 2001, concernant l'activité de la société, les résultats obtenus et les perspectives d'avenir.

Elle donne aussi lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours dudit exercice, ainsi que du rapport spécial concernant les conventions visées à l'article 101 de la Loi du 24 Juillet 1966.

Enfin, Madame la Présidente déclare la discussion ouverte.

Après échanges de vues, Madame la Présidente met successivement au vote les Résolutions à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice ouvert le 1er juillet 2000 et clos le 30 juin 2001, et sur les comptes dudit exercice, ainsi que la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice, APPROUVE les comptes de résultat, le bilan et ses annexes, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire, donne aux Administrateurs QUITUS de leur mandat pour ledit exercice.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la Loi du 24 Juillet 1966, Déclare approuver les termes de ce rapport.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté l'existence d'une bénéfice comptable de 163.647,49 F (24.947,90 Euros), décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- | | | |
|--|---|--------------------------------|
| - Au titre de dividendes | : | 100.000,64 F (15.245,00 Euros) |
| - au compte « Report à Nouveau Créditeur » | : | 63.646,85 F (9.702,90 Euros) |
| portant ce compte à 306.779,37 F (46.768,21 Euros) | | |

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de 40 F (6,10 €) par action, ouvrant droit à l'avoir fiscal pour 20 F (3,05 €), soit un total brut de 60 F (9,35€) par action. Il est rappelé qu'au cours des trois précédents exercices, il a été distribué :

	Dividende par action	Avoir fiscal	Total Brut
1997/1998	0.00 F	0.00 F	0.00 F
1998/1999	0.00 F	0.00 F	0.00 F
1999/2000	24.00 F	12.00 F	36.00 F

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat d'administrateurs de :

- Madame Anne LEHEMBRE DELDIQUE
- Monsieur Jean-Michel LEHEMBRE
- Monsieur Edmond LEHEMBRE

Pour une durée de 6 années qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2007.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en qualité d'administrateur :

- Mademoiselle Chrysoline LEHEMBRE
- Mademoiselle Anaïs LEHEMBRE

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Pour une durée de 6 années, qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2007.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente lève la séance, et le présent procès verbal a été établi et signé, après lecture, par les membres du bureau.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

S.a. A.2.C.

Anne Deldique